



RESSERREMENT DE LA FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX DANS LE CADRE DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE PRODWAYS GROUP

Paris, le 3 mai 2017

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Prodways Group objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Prodways Group n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

- Resserrement de la fourchette indicative de prix : entre 4,30 EUR et 4,80 EUR par action (vs. fourchette de prix au lancement entre 3,80 EUR et 4,80 EUR)
- Rappel : souscription ouverte jusqu'au 10 mai 2017 inclus pour l'offre à prix ouvert et jusqu'au 11 mai 2017 pour le placement global

Grâce à la bonne dynamique dont bénéficie le projet d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (tel que décrit plus amplement dans le communiqué de presse en date du 26 avril 2017), la demande de titres PRODWAYS GROUP excède d'ores et déjà le nombre maximum de titres à émettre. PRODWAYS GROUP annonce en conséquence ce jour une fourchette indicative de prix resserrée entre 4,30 EUR et 4,80 EUR par action (la « Fourchette Indicative de Prix Resserrée »), soit la partie haute de la fourchette initialement annoncée (comprise entre 3,80 EUR et 4,80 EUR par action).

● Rappel de la structure de l'offre

Le resserrement de la fourchette de prix ne modifie pas la structure de l'offre détaillée dans le prospectus visé par l'AMF le 25 avril 2017 sous le numéro 17-174.

Pour rappel, la diffusion des 9.191.472 actions offertes (pouvant être portée à un maximum de 12.155.720 actions offertes en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation) est réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (hors Etats-Unis, Afrique du Sud, Canada, Australie et Japon) (le « Placement Global »)

Deux catégories d'ordre sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO :

- Ordres P : ordres prioritaires réservés aux actionnaires personnes physiques de Groupe Gorgé ou d'ECA ne pouvant porter que sur 10 actions à 750 actions au plus. Ils ont vocation à être servis au minimum deux fois mieux que les Ordres A dans la limite de 750 actions et par priorité aux Ordres A. Les actionnaires de Groupe Gorgé et/ou d'ECA peuvent émettre des ordres d'achat portant sur un nombre d'actions supérieur à 750 actions. La fraction excédentaire est traitée comme un ordre A. Dans l'éventualité où la demande totale au titre des Ordres P représenterait plus de 50 % du nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, les Ordres P seront réduits afin de permettre que les ordres A puissent être servis au moins à hauteur de 50 % du nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert. Est considérée comme actionnaire de la société Groupe Gorgé ou de la société ECA, toute personne physique dont les actions de la société Groupe Gorgé ou de la société ECA, selon le cas, seront enregistrées comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable du 25 avril 2017. Lors de la passation d'un Ordre P, cette personne doit justifier de sa qualité d'actionnaire de la société Groupe Gorgé et/ou de la société ECA par la remise à son intermédiaire financier habilité d'une déclaration sur l'honneur à cet effet.
- Ordres A : il s'agit des ordres autres que les ordres P, donc non prioritaires, susceptibles d'être émis dans le cadre de l'OPO. Les ordres A sont eux-mêmes décomposés en fonction du nombre de titres demandés :



- fraction d'ordre A1 : de 10 actions jusqu'à 750 actions incluses, et
- fraction d'ordre A2 : au-delà de 750 actions.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Il est par ailleurs précisé que chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 10 actions.

● Rappel des prochaines étapes selon le calendrier indicatif de l'opération

10 mai 2017	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Interne
11 mai 2017	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Signature du Contrat de Placement et de Garantie Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles, le nombre d'Actions issues du Remboursement des ORA et le résultat de l'Offre Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Début de la période d'exercice de l'Option de Surallocation Début de la période de stabilisation éventuelle
12 mai 2017	Début des négociations des actions de la Société sous la forme de promesses d'actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (jusqu'au 15 mai 2017 inclus)
15 mai 2017	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
16 mai 2017	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris
10 juin 2017	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

● Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 25 avril 2017 sous le numéro 17-174, composé du document de base enregistré le 23 mars 2017 sous le numéro I.17-008 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société PRODWAYS GROUP, 19, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, France - ainsi que sur les sites Internet de PRODWAYS GROUP (www.prodways.com et www.prodways-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).



● Facteurs de risques

PRODWAYS attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

● A propos de PRODWAYS GROUP

PRODWAYS GROUP est spécialiste de l'impression 3D industrielle et professionnelle avec un positionnement unique d'acteur européen intégré. Le groupe s'est développé sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D (machines, matières, pièces & services) avec une solution industrielle à forte valeur ajoutée technologique. PRODWAYS GROUP propose une large gamme de systèmes d'impression 3D et de matériaux premium composites, hybrides ou poudres (division SYSTEMS). La société fabrique et commercialise également des pièces à la demande, des prototypes et des petites séries imprimées en 3D, en plastique et en métal (division PRODUCTS). Le groupe adresse un nombre important de secteurs, à l'image de l'aéronautique et la santé.

La société a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 25,2 M€, dont 58% à l'international. S'appuyant sur une technologie de rupture propriétaire, MOVINGLight®, PRODWAYS GROUP dispose aujourd'hui d'une visibilité mondiale dans le secteur de l'impression 3D industrielle et auprès de clients de premier rang.

PRODWAYS GROUP est une société du Groupe Gorgé.

Plus d'informations sur www.prodways-bourse.com

CONTACT INVESTISSEURS

Prodways Group - Raphaël GORGE
Président Directeur Général
T : +33 (0)1 44 77 94 80

Actus Finance - Natacha MORANDI
Relations investisseurs/analystes
Tél. : 01 53 67 36 94/ nmorandi@actus.fr

Actus Finance – Anne-Pauline PETUREAUX
Relations investisseurs/analystes
Tél. : 01 53 67 36 72/ apetureaux@actus.fr

CONTACTS PRESSE

Actus Finance – Jean-Michel MARMILLON
Relations Presse Financière
+33 1 53 67 36 73 / jmmarmillon@actus.fr

Image 7 – Lauranne GUIRLINGER
Relations Presse Corporate
+33 1 53 70 74 18 / lguirlinger@image7.fr



Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Prodways Group des actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Prodways Group n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Prodways Group d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Prodways Group n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.



La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des Actions au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les Actions font l'objet de restrictions de transfert et de vente dans certains pays, y compris au Canada.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Prodways Group est présente.

Oddo & Cie, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 11 mai au 10 juin 2017 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Prodways Group, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Prodways Group et sont susceptibles d'affecter leur cours.